



SUD/SANTE PERHARIDY

Bulletin mensuel d'informations

Mois de décembre 2012

SUD/SANTE Perharidy : un syndicat proche des salariés pour une justice sociale.

Médecine du travail : quoi de neuf ?

Ce qui change : Les visites périodiques avec le médecin du travail peuvent désormais s'espacer et dépasser deux ans.

Vous êtes en arrêt maladie : visite de reprise :

Cet examen médical, qui était envisageable pour tout arrêt de travail, ne concerne plus désormais que les salariés en arrêt de plus de trois mois.

Bon à savoir : le médecin du travail vous a déclaré inapte au travail. Si votre employeur ou vous-même n'êtes pas d'accord, vous avez le droit de le contester dans un délai de deux mois. Pour ce faire, vous devez saisir l'inspecteur du travail dont relève l'établissement par lettre recommandée avec accusé de réception. La décision de l'inspecteur du travail peut-elle-même être contestée par l'employeur ou par le salarié, dans un délai de deux mois, devant le ministre chargé du Travail.

Vous avez repris le travail :

Après certaines absences, une visite de reprise obligatoire permet d'apprécier votre aptitude à retrouver vos fonctions. Elle reste automatique à la suite d'un congé de maternité ou d'une absence pour maladie professionnelle (quelle qu'en soit la durée).

Dans quels délais ? Dans les huit jours et elle donne lieu à une fiche médicale d'aptitude.

Son objectif ? Si nécessaire, demander à mettre en place un aménagement de poste ou à aménager un reclassement.

Ce qui change ? La durée de l'absence à partir de laquelle la visite de reprise devient obligatoire est allongée. Elle est imposée après un arrêt d'au moins trente jours, au lieu de huit jours d'arrêt dans le cadre d'un accident de travail ou de vingt et un jours dans le cadre d'une maladie ou d'un accident non professionnels.

Décret N°2012-135 et 2012-137 du 30 janvier 2012.



Revalorisation du SMIC :

Au 1er janvier 2013, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) atteindra 9,43 euros brut par heure. Cela représente une augmentation du Smic très faible, de 0,3%. Sur la base de 35 heures hebdomadaires, le montant mensuel du salaire minimum atteindra, de son côté, 1 429,97 euros brut, soit une revalorisation inférieure à 5 euros.

Assurance voiture : les nouvelles conductrices payeront plus cher !!!

Depuis le 21 décembre 2012, en application d'une décision de la Cour de justice de l'union européenne, les assureurs ne peuvent désormais plus pratiquer des tarifs différentiels pour les femmes et les hommes.

Les nouvelles conductrices devraient être les plus pénalisées par cette mesure. En effet, une proportion importante des produits d'assurance proposés aux particuliers faisait jusqu'ici l'objet d'une segmentation basée sur le sexe, en premier lieu l'assurance automobile, souscrite pour 37,7 millions de véhicules en France en 2010.

De sources concordantes, les jeunes conducteurs payaient, en moyenne, 20% à 30% de plus que les jeunes conductrices, car ils provoquent plus d'accidents, d'une gravité moyenne plus importante.

« Les femmes vont subventionner les hommes et voir leurs primes augmenter tandis que celle des hommes devrait diminuer » prévient le comparateur en ligne Assurland, qui évoque un relèvement compris entre 4% et 50% pour les jeunes conductrices. De fait, si aucun grand assureur n'informe spontanément de ce changement sur son site internet ou dans sa communication institutionnelle, beaucoup reconnaissent que des ajustements tarifaires vont être pratiqués, au moins dans un premier temps.

Le stock des contrats existants échappe aux nouvelles obligations.

Télégramme du 22 décembre 2012.

Situation économique en 2013 :

Le 21 décembre sur Europe 1, François Hollande a reconnu que « ça va être dur pour les français » dans les mois qui viennent. Tout en maintenant son objectif d'inverser la courbe du chômage « à la fin de l'année 2013 », il a en effet souligné que « le chômage ne va cesser d'augmenter » d'ici là !!!!

Pour les salarié(e)s de la Fondation après l'application de la recommandation patronale à notre convention (qui nous pénalise financièrement) le rapprochement avec Ty Yann et la révision des accords d'établissements risquent aussi d'avoir des conséquences non négligeables !!! Pendant ce temps-là, l'électricité, le gaz, les assurances, les produits alimentaires et de premières nécessités augmentent et la FEHAP ne revalorise toujours pas la valeur du point et laisse trois indices en dessous du SMIC !!!! Bientôt 4 ?????

Il y a beaucoup de gens
qui devraient s'appeler
KINDER
vu le nombre de surprise
qu'ils nous réservent



*"D'année en année,
l'enfant grandit, et
sa misère aussi."*

Victor Hugo